



## **DELIBERATION N°2024/06/66 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

### **OBJET**

**Mise à jour du tableau des amortissements pour les budgets en M57**

Séance du 19 juin 2024

Date de convocation : 13 juin 2024

Membres en exercice : 37

24 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Madame Leila AMROUT, 1<sup>ère</sup> Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Laurence EMMANUELLI, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Annick CHOPARD, Rachida OUJEDDOU, Sandrine RIOS, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Conseillers communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Jean-François THOMAS
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Farouk MOUSSA
- Monsieur Jean DENAT a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Monsieur Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Christian SOMMACAL

### **Absente**

- Madame Nadia BELAOUNI, Conseillère communautaire

### **Absente excusée**

- Madame CALBA, Conseillère communautaire

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

**RAPPORTEUR : Joël TENA****EXPOSE**

Par délibération n° 2022/09/79 du 28 septembre 2022, le Conseil de Communauté de Petite Camargue a fixé le mode de gestion des amortissements et immobilisations, suite à la mise en place de la nomenclature M57, pour le budget principal et le budget annexe SPA OT Cœur de Petite Camargue, au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour certains comptes d'acquisition, l'amortissement n'a pas été prévu dans le tableau des amortissements. Il conviendrait de le prévoir notamment au vu des dépenses prévues au cours de l'année 2024 et suivantes.

C'est le cas des comptes :

202 – Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme, à prévoir à toutes fin utiles.

21578 – Autres matériel technique, utilisé pour les dépenses d'acquisition des roll-packer et des broyeurs de végétaux.

Il est proposé comme durée d'amortissement :

Pour le compte 202 : 5 ans

Pour le compte 21578 : 10 ans

Il est rappelé que l'amortissement est calculé au prorata temporis pour chaque catégorie d'immobilisations, avec un aménagement pour les biens de faible valeur et les subventions d'équipement versées dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 € TTC. Ces biens de faible valeur sont amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

**PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 2022/09/79 du 28 septembre 2022 fixant le mode de gestion des amortissements et immobilisations pour les budgets en nomenclature M57 ;

**Vu** la délibération n° 2024/03/32 du 27 mars 2024 adoptant le Budget Principal 2024 de la Communauté de communes ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 10 juin 2024 ;

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire du 12 juin 2024 ;

**Considérant** que les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT,

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- D'APPROUVER la mise à jour du mode de gestion des amortissements et immobilisations pour les budgets en nomenclature M57, fixé par délibération n° 2022/09/79 du 28 septembre 2022, et le tableau des amortissements ci-annexé, avec l'ajout des comptes amortissables 202 et 21578 ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

### *DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE (par 29 voix POUR et 6 ABSTENTIONS : Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Jean-Paul FRANC ; Leila AMROUT + 1 procuration : Bernadette MAUMEJEAN ; Jean-Paul GERAUD + 1 procuration : André MEGIAS), la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 030-243000593-20240619-DL2024\_06\_66-DE